

NATIONS UNIES



**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



**CONSEIL
DE SÉCURITÉ**

Distr.
GÉNÉRALE

A/36/862/Add.3

S/14886/Add.3

16 mars 1982

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-sixième session

Point 15 c) de l'ordre du jour

ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COUR

INTERNATIONALE DE JUSTICE

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-septième année

Liste des candidats présentée par les groupes nationaux

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité la communication suivante, datée du 15 mars 1982, qu'il a reçue du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies :

"Le Chargé d'affaires par intérim de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à sa note datée du 16 février 1982, l'informe que le groupe national libyen a décidé de retirer la candidature de M. Kamel Hassan Maghur au siège vacant à la Cour internationale de Justice pour les élections qui doivent avoir lieu lors de la reprise de la trente-sixième session de l'Assemblée générale."

